



Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE LA CHAPELLE
DU LOU DU LAC

PLU

Elaboration N°1



P 5 : PLAN DE ZONAGE : 2 BOURG
Echelle : 1/2000ème

- UC
- UE
- UL
- UA
- 1AUE
- 1AUL
- 2AUE
- A
- AY
- NL
- NP

- Limites de zones
- 1 [] Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- ★ Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères, protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones humides/Inventaire DCI Environnement - 2017
- Zones humides/Inventaire complémentaire zones AU - DM'Eau 2020
- Zones de présomptions archéologiques
- 25 m
- 25 m
- Recul de l'urbanisme à respecter pour les routes départementales (25 m)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Objet	Destinataire	surfaces ¹
1	Création d'équipements d'intérêt collectif	commune	2838

Elaboration du PLU I-O
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 02/07/2018
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2020
Enquête publique du 29/03/2021 au 30/04/2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Le Maire :



Paris d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocqueur - 45000 DERNAY
Tél : 02 40 05 48 51 - urbaouest@orange.fr